

Présidence
du Conseil de
l'Union européenne

GRAND-DUCHÉ DE

luxembourg

Une Union pour les citoyens

Les priorités de la Présidence luxembourgeoise

1^{er} juillet-31 décembre 2015



Une Union pour les citoyens

**Les priorités de la Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne**

1^{er} juillet-31 décembre 2015

Sommaire

- 07 Une Union pour les citoyens
- 08 Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi
- 12 Approfondir la dimension sociale européenne
- 15 Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité
- 21 Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique
- 26 Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent
- 29 Promouvoir une démarche de développement durable
- 33 Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

La Présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2015 est la douzième exercée par le Luxembourg. Elle intervient dans un contexte institutionnel sensiblement changé depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Le rôle de coordination et d'impulsion de la présidence semestrielle reste le même à maints égards ; la présidence permanente du Conseil européen et le rôle de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne affectent toutefois la nature de l'exercice de la présidence. Au vu des nouvelles compétences attribuées à l'UE par les Traités, c'est donc une première aussi pour le Luxembourg.

Le processus de nomination du président de la Commission et, en particulier, le rôle joué par le Parlement européen dans ce contexte, ont contribué à l'émergence de nouveaux équilibres institutionnels qui invitent à jeter un regard neuf sur la coopération entre les institutions. La crédibilité de l'UE dépend de sa capacité à donner une suite appropriée aux décisions et engagements pris. À cet effet, elle a besoin d'institutions fortes et déterminées ayant la capacité de changer le cours des choses et de donner la priorité aux grands enjeux, en Europe et au-delà.

La Présidence luxembourgeoise, très attachée à la construction européenne, aux valeurs et principes de l'Union, s'est engagée dans une approche ouverte : être à l'écoute des citoyens, soutenir les entreprises, coopérer avec les partenaires et les institutions pour agir dans l'intérêt européen.

Le citoyen est au cœur du projet européen. La Présidence luxembourgeoise, dans le droit fil de ses traditions et convictions, s'efforcera de mettre le citoyen au centre de ses préoccupations et de veiller à ce que l'intérêt réel et direct des citoyens soit mieux pris en compte dans toutes les politiques de l'Union. Elle contribuera ainsi à une bonne application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. La mise à jour de l'accord interinstitutionnel « Mieux légiférer », s'appuyant sur la proposition présentée par la Commission, s'inscrit dans ce contexte ; elle permettra également de formaliser les modalités d'une meilleure coopération interinstitutionnelle. En fonction de la disposition des autres institutions à participer au processus, la Présidence luxembourgeoise s'attachera à faire avancer les négociations en vue d'établir les bases d'un accord qui assurera une législation de qualité, dans un contexte

de développement durable, issue d'un processus législatif transparent et efficace. Elle s'efforcera d'approfondir le dialogue interinstitutionnel sur le contenu des programmes de travail annuels de la Commission.

Le **programme stratégique pour l'Union à l'ère du changement** adopté par le Conseil européen des 26 et 27 juin 2014 reprend les principales priorités pour l'UE pour les cinq années à venir ; il est destiné à orienter les efforts de programmation des institutions. La Présidence luxembourgeoise a élaboré un programme qui se situe donc dans la continuité de la mise en œuvre de cet agenda en tenant également compte des **orientations politiques du président de la Commission**, du **programme de travail annuel de la Commission** et des travaux du Trio.

Les priorités de la Présidence luxembourgeoise pour le second semestre 2015 sont présentées dans les chapitres suivants :

- Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi
- Approfondir la dimension sociale européenne
- Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité
- Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique
- Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent
- Promouvoir une démarche de développement durable
- Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

Le programme de la Présidence luxembourgeoise qui se veut non exhaustif est aussi l'expression de la volonté du Luxembourg de pleinement contribuer au nouvel élan insufflé au processus d'intégration européenne depuis l'année dernière.

Libérer l'investissement pour la croissance et l'emploi

L'action de la Présidence luxembourgeoise s'inscrira dans le droit fil du **plan d'investissement pour l'Europe** du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker visant à libérer jusqu'à 315 milliards d'euros pour l'investissement en Europe. La mise en place du **Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)** mobilisera les volumes d'épargne et de liquidité financière existant en Europe pour

permettre le **financement de projets d'investissement stratégiques présentant une valeur ajoutée pour l'Union européenne**. Le Fonds est établi au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI) et pourra donc compter sur son expertise et son expérience non seulement pour ce qui est de la sélection des projets mais également sous forme d'une assistance technique pour leur développement et leur réalisation.

La Présidence luxembourgeoise soutiendra les initiatives prises par la Commission pour **renforcer la prévisibilité réglementaire et lever les freins à l'investissement**. Ces mesures, visant à rendre l'Europe plus attractive pour les investissements, devront permettre de démultiplier les effets du plan d'investissement.

Afin que l'Europe retrouve une croissance durable et crée des emplois, les **marchés des capitaux devront jouer un plus grand rôle dans le financement de l'économie**. Il importe de **mettre fin aux barrières à l'investissement transfrontalier** afin d'améliorer et d'élargir les sources de financement. L'**Union des marchés des capitaux** proposée par la Commission doit voir le jour. Les marchés des capitaux en Europe restent aujourd'hui souvent fragmentés, voire concentrés sur leur marché d'origine. L'UE devrait progresser vers une situation permettant d'obtenir, que ce soit pour une petite et moyenne entreprise (PME) ou une grande entreprise, un financement sur les marchés de capitaux de n'importe quel État membre.

Le nouveau cadre réglementaire devrait aussi servir à **encourager l'investissement au-delà des marchés des capitaux**. En créant des stimulants pour d'autres secteurs, par une amélioration de l'environnement des entreprises, le potentiel d'investissement sera libéré pour la croissance et l'emploi.

Deux premières propositions législatives auxquelles la Présidence luxembourgeoise attachera une attention particulière devraient être traitées au second semestre 2015 :

- une proposition sur les **titrisations** vise à rendre cette activité plus transparente, plus simple et de meilleure qualité afin de redynamiser un marché qui n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant-crise et de remédier aux risques associés aux titrisations.

- une révision des **exigences en matière de prospectus** doit faciliter l'accès aux marchés des capitaux pour les PME.

La Présidence luxembourgeoise s'efforcera de **compléter la réglementation des services financiers** en faisant avancer les négociations sur plusieurs dossiers et en particulier sur celui de la **réforme structurelle bancaire**.

Elle s'attachera, en outre, à entamer les négociations sur une **nouvelle proposition législative en matière de résolution des infrastructures de marché**.

La Présidence luxembourgeoise poursuivra les efforts engagés en vue de la mise en œuvre d'une authentique **politique industrielle européenne**, notamment en intégrant systématiquement l'impératif de compétitivité dans les domaines d'action de l'UE et en développant ainsi une véritable approche transversale. En matière de politique industrielle, la Présidence luxembourgeoise se concentrera notamment sur :

- la mise en œuvre de la « **feuille de route** » de la Commission relative à la **compétitivité industrielle** ;
- la mise en œuvre et le suivi des **plans d'action sectoriels**, en particulier le plan d'action « acier », dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité du secteur sidérurgique en Europe ;
- la promotion des instruments de financement et de soutien de l'UE à destination des PME et dans les domaines de l'innovation et de la recherche, notamment le Programme pour la compétitivité des PME (**COSME**) et le Programme cadre pour la recherche et l'innovation « **Horizon 2020** ».

La Présidence luxembourgeoise mènera un large débat sur la définition future d'une **stratégie intégrée et globale de l'UE en matière d'espace**, notamment en ce qui concerne l'actuel accord-cadre entre l'UE et l'Agence spatiale européenne (ASE) et la mise à profit de l'expertise de l'ASE dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elle poursuivra les négociations sur la proposition de directive relative au **recensement** et à la **diffusion à des fins commerciales des données fournies par satellites** à haute résolution (HRSD) en matière d'observation de la terre. Les travaux seront poursuivis en vue de la mise en œuvre et de l'exploitation complète des programmes phares **Galileo** et **Copernicus** de l'UE.

La **recherche et l'innovation (R&I)** figurent parmi les priorités de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. La pierre angulaire de la politique européenne est le **développement de l'Espace européen de la Recherche (EER)** qui permettra d'exploiter pleinement les potentialités du marché unique des chercheurs et des connaissances. Pour ce faire, la Présidence s'efforcera d'améliorer la coordination et la cohérence des politiques de recherche au niveau européen et de tirer ainsi pleinement profit de la diversité des systèmes nationaux de R&I. Elle s'attachera à faire la **promotion d'une culture de l'intégrité scientifique**, avec une attention particulière aux aspects de sensibilisation et de prévention. La **prise en compte du genre dans la recherche** sera approfondie avec un accent particulier mis sur la dimension du recrutement ouvert.

Une meilleure **cohésion territoriale** doit créer les conditions favorables à un investissement qui se fasse au bénéfice de toutes les régions d'Europe. À ce titre, la Présidence luxembourgeoise mènera une réflexion sur le développement territorial à l'horizon 2050. Elle fera des propositions pour améliorer la coopération transfrontalière en préparant la voie à l'adoption de dispositions légales particulières pour les espaces frontaliers. En matière de politique urbaine, l'attention sera portée sur les petites et moyennes villes, dont le rôle est indispensable pour un développement équilibré du territoire européen.

Pour être en mesure de mettre en œuvre ses politiques, notamment celles favorisant la croissance et l'emploi, l'UE doit disposer de ressources financières suffisantes. Il appartiendra à la Présidence luxembourgeoise de mener les **négociations budgétaires annuelles**, au niveau du Conseil et avec le Parlement européen, afin de **trouver un accord sur le budget 2016** de l'UE et de doter l'Union des moyens nécessaires pour mener à bien ses politiques et atteindre ses objectifs. Une attention particulière devra être accordée à la situation des **crédits de paiements** et à **l'évolution du plan de paiement** voulu par le Parlement européen.

Approfondir la dimension sociale européenne

Avec la crise économique et financière, l'UE a payé un lourd tribut social. Le chômage, notamment celui des jeunes, a fortement augmenté dans l'Union européenne et les inégalités se sont creusées. Le projet européen se distingue depuis ses débuts par une **dimension sociale solide** qui lui a assuré pendant longtemps l'adhésion des citoyens. En effet, les divergences sociales qui se creusent affaiblissent la performance économique de l'Union mais aussi sa stabilité socio-politique. Elles remettent également en cause l'ambition qui est celle de l'UE d'assurer « la promotion d'une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social » ainsi que de la justice et de la protection sociale.

La Présidence luxembourgeoise soutiendra l'idée lancée par le président de la Commission européenne d'une Europe « **triple A social** ». Pour faire avancer ce projet ambitieux, elle collaborera étroitement avec le Parlement européen, la Commission, les États membres et les partenaires sociaux.

La nomination d'un vice-président de la Commission ayant à la fois dans ses attributions « l'euro » et le « dialogue social » souligne l'importance que la Commission attache à **la relance du dialogue social**. La Présidence luxembourgeoise soutiendra fortement la Commission dans ses projets visant à **associer les partenaires sociaux** avec le souci d'assurer une meilleure gouvernance économique et sociale au niveau européen.

Les politiques en matière de protection sociale et d'emploi relèvent d'abord de la compétence nationale encore que l'Union dispose, dans certains domaines, d'une compétence partagée avec les États membres.

La Présidence luxembourgeoise mettra l'accent sur **l'investissement social** et tout particulièrement sur **l'investissement dans le capital humain**, à savoir les compétences. Preuve de l'engagement de la Présidence luxembourgeoise pour le numérique, une attention particulière sera portée au volet des compétences digitales, qui constitueront à l'avenir un levier essentiel pour redresser la productivité de nos économies, accroître leur potentiel de croissance et améliorer leur compétitivité.

La **stratégie Europe 2020**, qui devra rapidement être réajustée, doit donner une priorité à l'éducation, à la formation et à la qualification.

L'investissement dans les personnes et notamment les jeunes sera également crucial pour assurer la réussite du marché numérique européen. L'objectif de croissance inclusive, pilier phare de la stratégie Europe 2020, devra être cadré par des référentiels afin de soutenir les États membres dans leurs efforts de modernisation des politiques sociales.

La Présidence luxembourgeoise soutiendra toutes les actions en faveur d'une reprise génératrice d'emplois de qualité telles que l'investissement, l'accès au crédit pour les PME, le renforcement du marché unique.

La Présidence luxembourgeoise considère que les gouvernements nationaux doivent continuer à **améliorer la performance de leurs marchés du travail**, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la transition entre le monde de l'éducation et le monde du travail, l'insertion des jeunes au moyen de la garantie pour la jeunesse, l'accès à l'emploi des groupes plus éloignés du marché du travail tels que les chômeurs de longue durée etc. Elle soutiendra également les initiatives de la Commission visant à lutter efficacement contre toute forme de dumping social telle que celle en matière de travail non déclaré.

Dans son programme de travail, la Commission a annoncé qu'elle soumettrait une initiative législative en matière de **mobilité** au deuxième semestre 2015. La Présidence luxembourgeoise considère que la mobilité, qui constitue l'un des fondements du marché unique, contribue au bon fonctionnement de l'économie européenne, même si elle ne pourra être considérée comme l'unique solution pour lutter contre le chômage.

La Présidence luxembourgeoise souhaite **améliorer la dimension sociale dans la gouvernance de l'Union et plus particulièrement de la zone euro**. Il est important de mieux saisir les liens entre les préoccupations sociales et les défis macroéconomiques et d'assurer un suivi renforcé des aspects de politique sociale. Ces efforts devront également être portés vers l'amélioration de la capacité des systèmes de protection sociale à offrir une protection efficace contre les risques tout au long de la vie. Le Conseil devra pleinement jouer son rôle à cet égard.

La Présidence luxembourgeoise encouragera la mixité entre hommes et femmes à tous les niveaux. Un accent particulier sera mis sur **l'augmentation du taux d'emploi féminin et sur une représentation équilibrée entre**

femmes et hommes dans la prise de décision politique et économique en tant que facteurs de compétitivité.

La Présidence luxembourgeoise veillera à promouvoir le respect du **principe de non-discrimination** tel que prévu par les textes européens, dont le Traité sur le fonctionnement de l'UE et la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Dans ce contexte, la Présidence luxembourgeoise poursuivra les efforts en vue de l'adoption de la proposition de **directive 2008/0140 (CNS)** relative à la mise en œuvre du principe d'**égalité de traitement** entre les personnes sans distinction de **religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle**.

Un projet européen au service des citoyens se doit bien évidemment de donner toute sa place à la **santé publique**. Les priorités en la matière seront articulées autour du patient et de l'innovation.

La Présidence luxembourgeoise déploiera tous les efforts requis pour faciliter la mise en place d'un cadre réglementaire solide, permettant un accès rapide des citoyens européens à des **dispositifs médicaux sûrs et de qualité** tout en encourageant l'innovation et la compétitivité du marché européen. La Présidence luxembourgeoise initiera un processus de réflexion sur les moyens d'assurer un meilleur accès à la **médecine personnalisée** et de développer une approche novatrice en matière de prise en charge de la **démence**. La Présidence tirera le bilan de la gestion de l'épidémie **Ebola**. L'amélioration de la protection des citoyens européens en cas d'**urgence radiologique et nucléaire** sera également abordée.

Dans le domaine du **sport**, la Présidence luxembourgeoise s'attachera à **promouvoir l'activité physique et motrice notamment au cours de la petite enfance**. En parallèle, elle prolongera les travaux antérieurs sur les doubles carrières sportives et évaluera la coordination, respectivement la représentation future de l'UE au sein de l'Agence Mondiale Antidopage. La Présidence luxembourgeoise abordera en outre la question des métiers du sport et de leur impact économique.

Un objectif prioritaire du domaine de **l'éducation** consistera à mieux prendre en compte la diversité, entre autre linguistique, des élèves. La Présidence luxembourgeoise mettra un accent particulier sur le maintien scolaire et sur un accueil de qualité durant la petite enfance.

Dans le domaine de la **jeunesse**, il importe de renforcer la participation politique des jeunes et de développer, à cette fin, les synergies européennes nécessaires. Dans ce contexte le dialogue structuré donne aux jeunes la possibilité de s'exprimer sur les thèmes qui les touchent, plus particulièrement lors de consultations nationales et de conférences européennes de la jeunesse.

En matière de **culture**, l'évaluation de son potentiel dans les relations extérieures de l'UE, en particulier dans les politiques de coopération au développement, permettra de se tourner vers les pays tiers. La Présidence luxembourgeoise examinera la question de la cohérence des politiques culturelles et étrangères en matière de coopération au développement. Il s'agira, en outre, d'identifier la contribution spécifique de la culture aux objectifs du développement durable à adopter fin 2015.

L'ensemble des pistes identifiées dans les domaines du sport, de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, devrait permettre aux États membres de mettre en œuvre des mesures ciblées favorisant **l'inclusion sociale et une participation active des citoyens à la vie politique**. Ces objectifs sont également importants car ils contribuent à la lutte contre les phénomènes de radicalisation des jeunes dans nos sociétés.

Gérer la migration, allier libertés, justice et sécurité

Les pertes de vies tragiques en Méditerranée appellent une **action résolue et continue au niveau de l'Union européenne**. La Présidence luxembourgeoise accordera un **haut degré de priorité** à la poursuite des actions sur le territoire de l'UE et celles conduites en partenariat avec les pays tiers dans le but de sauver des vies et de mener une **politique d'immigration** efficace. Tous les moyens d'action communs sont à mobiliser contre les activités des **trafiquants** et des **passeurs**. La forte pression aux frontières extérieures et sur les systèmes d'asile nationaux requiert un renouvellement de nos politiques dans un esprit d'innovation et de solidarité.

La Commission européenne a présenté un **agenda sur la migration** qui propose l'élaboration d'une réponse européenne aux défis migratoires

communs, en mobilisant les politiques intérieures et extérieures, en renforçant les outils à la disposition des agences de l'Union, et en associant les différentes parties prenantes: organisations internationales, États membres, institutions européennes, pays tiers et société civile.

Le Conseil traitera des **mesures immédiates** qui seront prises pour faire face à la situation de crise qui règne en Méditerranée, ainsi que des actions à entreprendre **dans les années à venir** pour mieux gérer les migrations dans tous leurs aspects. Il s'agit d'aboutir à un **paquet de mesures équilibré** pour sauver des vies, lutter contre les réseaux criminels, accueillir dignement les migrants, leur garantir les protections requises et retourner ceux qui n'y ont pas droit.

Ce nouveau souffle politique doit **rassembler institutions, États membres et citoyens**, pour promouvoir une gestion saine des migrations vers l'UE, d'intensifier la coopération avec les pays tiers, de renforcer la solidarité entre les États membres, d'amplifier la lutte contre la traite et le trafic de migrants et d'accroître les canaux de migration légale pour faire de l'UE une destination attractive pour les talents et les compétences.

Notre espace unique de circulation des personnes et son corollaire, l'espace Schengen qui fête son 30^{ième} anniversaire, sont fondés sur le principe de la responsabilité individuelle des États membres. Ils doivent progresser en termes **de fluidité des passages frontaliers, de solidarité entre États membres et de sécurité publique**. Afin que la mise en œuvre de la politique commune puisse se réaliser dans de bonnes conditions, il convient de renforcer la **confiance mutuelle**, par le respect des règles communes, par des pratiques convergentes et par un engagement effectif de tous les États membres dans des actions communes. La réorientation de la politique d'immigration européenne devra aussi offrir des **sauegardes solides** en vue de l'acceptation par les citoyens européens d'une politique d'accueil ouverte et protectrice correspondant aux besoins démographiques des États membres. Dans cette optique, la Présidence luxembourgeoise fera avancer les travaux sur la révision du code visa, l'introduction d'un visa d'itinérance, la réinstallation, la relocalisation, les mineurs dans le système Dublin, les frontières intelligentes et en matière de renforcement des mesures compensatoires de l'espace Schengen pour répondre efficacement aux nouveaux défis qui se posent en termes de mobilité et de sécurité.

La Présidence luxembourgeoise continuera à décloisonner les **composantes interne et externe** de la politique de l'immigration. L'année européenne pour le développement sera l'occasion d'évoquer le **lien entre le développement et les phénomènes migratoires**. L'approfondissement de la coopération avec les pays tiers d'origine, de transit et d'accueil occupera une place centrale dans les travaux de la Présidence.

Il convient d'améliorer et de renforcer la **gestion intégrée des frontières extérieures** de l'UE dans le respect de la Charte des droits fondamentaux. La Présidence luxembourgeoise assurera un suivi de la **mise en œuvre du système commun européen d'asile**. Elle contribuera à un développement des **agences** EASO, Frontex et eu-LISA qui nécessitent des mandats adaptés aux défis migratoires et de moyens suffisants pour accomplir leurs missions.

La Présidence luxembourgeoise s'efforcera de clôturer les négociations sur la **proposition de directive « chercheurs et étudiants »** dans le but de soutenir notre potentiel de croissance et d'emploi et de favoriser les échanges culturels et sociaux.

L'UE doit être déterminée à **consolider et à promouvoir les valeurs fondamentales** sur lesquelles elle se fonde.

Le **respect de l'État de droit** en fait partie. Le Conseil de l'UE et les États membres réunis au sein du Conseil se sont engagés à établir un **dialogue entre tous les États membres** en vue de défendre et de sauvegarder l'État de droit. La Présidence luxembourgeoise a l'intention de lancer ce dialogue et, ce faisant, veillera au plein respect des principes régissant ce dialogue, principes entérinés lors du Conseil des affaires générales du 16 décembre 2014.

La Charte des droits fondamentaux est le pilier de la protection effective des droits fondamentaux dans l'application et l'interprétation du droit de l'UE. De son côté, l'article 6 du TUE prévoit que l'UE adhèrera à la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales**. Avec cette adhésion, la protection des droits fondamentaux se verra réaffirmée et renforcée et l'UE sera intégrée dans le système paneuropéen des garanties des droits de l'homme assurées par la Convention. Il faut **poursuivre le processus d'adhésion**

qui nécessite toutefois une **période de réflexion et d'analyse** suite à l'avis de la Cour de justice de l'UE.

La **réforme de la Cour de Justice de l'UE**, à savoir l'augmentation du nombre de juges au Tribunal de l'UE, sera une priorité pour la Présidence luxembourgeoise. Il demeure indispensable de mettre le Tribunal de l'UE en mesure de statuer dans un délai raisonnable, conformément aux exigences de la Charte des droits fondamentaux. L'introduction des premiers recours en indemnité consécutifs à la violation de cette obligation exige une mise en place rapide de cette réforme.

La finalisation de la **réforme en matière de protection des données personnelles** est indispensable pour le bon fonctionnement du marché intérieur. Le succès du marché intérieur numérique dépendra grandement de la confiance accordée par les citoyens et entreprises aux flux de données en ligne.

L'UE peut se prévaloir d'être un modèle en termes de **protection élevée des données**. C'est un acquis que l'adoption du nouveau cadre réglementaire en la matière ne doit pas remettre en cause. Il y va à la fois du droit des citoyens et de la compétitivité de l'économie européenne. La Présidence luxembourgeoise ambitionne de faire avancer les négociations sur le **nouveau cadre réglementaire** en la matière en visant une conclusion d'ici la fin de l'année.

Dans son arrêt du 8 avril 2014 invalidant la directive 2006/24/CE relative à la conservation de données, la Cour de Justice a souligné l'importance des droits fondamentaux que constituent le droit à la vie privée et le droit à la protection des données personnelles. Il appartiendra au législateur européen ainsi qu'à la Commission d'élaborer une réponse adéquate qui tienne compte des principes dégagés par la jurisprudence et qui s'insère dans le cadre juridique rénové régissant la protection des données.

La **lutte contre le terrorisme** est la première des priorités en matière de sécurité intérieure et nécessite de maximiser le potentiel des outils existants tout en développant de nouvelles mesures et ce dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. La réponse de l'UE à la menace posée par les flux importants de résidents et citoyens partis rejoindre des groupes terroristes en Syrie et en Irak, et leur possible

retour en Europe, demeure le dossier clé. La mise en œuvre de la feuille de route relative aux **combattants terroristes étrangers** revêt une importance particulière. La Présidence luxembourgeoise s'efforcera de doter l'UE d'une **approche globale cohérente** dans la lutte contre le terrorisme. Elle prendra en compte aussi bien **les aspects intérieurs que les aspects extérieurs** et assurera le suivi des travaux liés à la mise en œuvre des diverses stratégies de l'UE portant sur la lutte anti-terroriste, en particulier les stratégies pour lutter contre le **financement du terrorisme** et contre **la radicalisation et le recrutement de terroristes**.

Les attentats de ce début d'année exigent une **réponse forte et unie**. En conséquence, la Présidence luxembourgeoise poursuivra vigoureusement la mise en œuvre des mesures et actions arrêtées par les chefs d'État ou de gouvernement dans leur déclaration du 12 février 2015 parmi lesquelles la mise en place d'un système européen pour la collecte des données des passagers (**PNR**), la lutte contre les contenus faisant l'apologie du terrorisme et de l'extrémisme sur Internet, la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu ainsi que le renforcement des **contrôles aux frontières extérieures**, de **l'échange d'information** et de la **coopération opérationnelle**.

La mise en œuvre de la nouvelle **Stratégie de sécurité intérieure** de l'UE pour la période 2015-2020 constitue une priorité importante et la Présidence luxembourgeoise entend accompagner au mieux ce processus. Il s'agit de définir une réponse commune aux **nouveaux défis** qui représentent une menace pour la sécurité des citoyens de l'UE. À côté de l'apparition de nouvelles menaces, à l'exemple des combattants étrangers ou des crimes contre l'environnement, d'autres phénomènes criminogènes continuent à gagner en importance tels que la cybercriminalité ou la criminalité économique.

Dans le domaine de la **lutte contre la criminalité organisée**, la Présidence luxembourgeoise s'attachera à développer le **cycle politique** supervisé par le Comité permanent de Sécurité intérieure (COSI) tout en renforçant sa visibilité. Ce cycle est un instrument essentiel qui a fait ses preuves et donne des résultats encourageants. Dans ce cadre, la Présidence luxembourgeoise entend favoriser et **encourager la coopération policière** transfrontalière.

Si la sécurité intérieure relève d'abord de la responsabilité des États membres, le Luxembourg reste convaincu que **l'UE peut apporter une valeur ajoutée** en la matière, en premier lieu grâce à ses agences. En conséquence, la Présidence luxembourgeoise s'engage afin que l'Office européen de police (**Europol**) se voie doté d'un règlement lui permettant de **développer au maximum son potentiel**, au service des États membres et dans le respect des prérogatives de chacun.

La création d'un **Parquet européen** chargé des enquêtes et des poursuites en matière de fraude au budget de l'UE est le projet phare de l'espace judiciaire européen. La Présidence luxembourgeoise s'attèlera à faire avancer les négociations au niveau du Conseil de façon à permettre une mise en place du Parquet européen en 2016. Le développement d'un Parquet européen indépendant et efficace sera accompagné de la **modernisation** des règles de droit matériel régissant la protection des intérêts financiers de l'UE. Toutes les conséquences devraient être tirées afin d'adapter Eurojust.

La Présidence luxembourgeoise veillera à accompagner la mise en œuvre de la **dimension judiciaire de l'agenda de sécurité intérieure**, en particulier en ce qui concerne l'extension du système ECRIS aux ressortissants de pays tiers et la reconnaissance mutuelle des décisions de confiscation.

Le rapprochement des règles de droit procédural et de droit matériel sous-tend une meilleure reconnaissance mutuelle des jugements et décisions judiciaires. Cela vaut en particulier pour les **garanties procédurales en matière pénale**. Une première étape très importante a été franchie avec l'adoption des mesures relatives aux traductions et interprétations, au droit à l'information et au droit d'accès à un avocat. Toute l'attention se focalise désormais sur l'adoption de la deuxième série de mesures, à savoir les directives relatives respectivement aux droits des enfants, à l'aide juridictionnelle et à la présomption d'innocence.

La coopération judiciaire en matière de **droit de la famille** constitue un domaine d'action où la législation européenne a un impact tangible sur le quotidien des citoyens. Elle est une composante de la citoyenneté européenne et de la libre circulation des personnes. L'acquis de cette coopération est déterminant pour assurer une sécurité et une prévisibilité

juridiques aux couples européens confrontés à des litiges complexes. Tous les efforts seront déployés pour compléter utilement cet acquis, en particulier en ce qui concerne les instruments en matière de régimes matrimoniaux et d'effets patrimoniaux des partenariats enregistrés.

La simplification de la circulation de certains documents publics est une autre action axée sur la construction de l'Europe des citoyens ; une telle mesure contribuera à faciliter l'exercice des libertés fondamentales consacrées par les Traités.

Rendre sa dynamique au marché intérieur en misant sur le numérique

La création d'emplois et la croissance passent avant tout par le bon fonctionnement et l'approfondissement d'un marché intérieur qui tient compte de la transversalité du numérique et qui est flanqué d'une politique européenne ambitieuse en matière d'approvisionnement en énergie et de transports.

La Présidence luxembourgeoise salue la prééminence accordée par la Commission européenne au développement du **marché unique numérique** comme l'une de ses dix priorités, en continuation logique des efforts engagés pour réaliser le marché intérieur.

Si l'économie numérique est de nos jours omniprésente, son potentiel reste sous-exploité. **L'Europe doit être un acteur de la révolution numérique mondiale.** La Présidence luxembourgeoise s'engage à donner la priorité au numérique de manière transversale et à placer le numérique au cœur de sa politique pour le marché intérieur.

Le numérique n'est pas un secteur à part mais un facilitateur qui imprègne chaque domaine d'activité. Le passage au numérique bénéficie à tous les secteurs de l'économie et présente de nombreuses opportunités, en jetant les bases d'une réelle économie des données et d'une véritable société du savoir. La Présidence luxembourgeoise favorisera les initiatives, horizontales ou ciblées, en vue de réaliser un véritable marché intérieur du numérique.

Dans le contexte de l'Internet, par nature global et transfrontalier, la **fragmentation du marché intérieur** en 28 « mini marchés » nationaux demeure pourtant perceptible. Les consommateurs et start-up européennes en sont les premières victimes : refus de vente et **contenus en ligne 'géobloqués'**, charges administratives découlant d'une application territoriale du droit qui les empêche de bénéficier d'économies d'échelle. Les **barrières au commerce électronique transfrontalier devront être supprimées** pour que les entreprises européennes puissent se développer et devenir de véritables **champions numériques capables d'être concurrentiels à l'échelle mondiale**.

La Présidence luxembourgeoise encouragera une approche fondée sur le principe du **'digital by default'** qui permet de vérifier qu'une législation de l'Union européenne apporte bel et bien des solutions pour exploiter les nouvelles technologies et pour faire décoller l'économie numérique européenne.

La Présidence luxembourgeoise favorisera donc les initiatives dans des domaines aussi divers que les libertés fondamentales (**réutilisation et protection des données personnelles**), les télécommunications, le commerce électronique transfrontalier, les services publics en ligne (**eGovernment**), la recherche et l'innovation (**Big Data, Cloud Computing**), l'emploi (inclusion), l'énergie (efficacité), la politique industrielle, les transports ou encore l'éducation (compétences).

La Présidence luxembourgeoise se penchera sur la problématique des compétences numériques pour subvenir aux besoins dans le domaine des technologies de l'information.

Plus généralement, l'accomplissement du marché unique européen – principal moteur de croissance de l'UE – doit avoir pour objectif final de permettre aux consommateurs et aux entreprises européennes d'acheter et de vendre des biens et des services partout dans l'UE et ce, avec autant de facilité que sur leur marché national.

Le **développement d'un véritable marché intérieur pleinement intégré** est freiné par la persistance d'obstacles – de nature juridique et administrative – et par un manque de confiance de la part des acteurs du marché. Pour contribuer à approfondir le marché intérieur, la Présidence

luxembourgeoise encouragera le recours aux instruments réglementaires et non réglementaires les plus efficaces, en particulier **l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle**, en vue de **garantir une sécurité juridique optimale**, de **réduire les charges réglementaires** pour les entreprises et de **permettre aux consommateurs d'avoir accès à la plus grande offre possible**.

À cet égard, l'examen du futur **paquet « marché intérieur des biens et des services »** de la Commission, qui contiendra des actions visant à renforcer le recours au principe de reconnaissance mutuelle et à supprimer les obstacles au commerce transfrontalier, constituera une priorité de la Présidence luxembourgeoise.

Dans la même optique, la Présidence luxembourgeoise soutiendra les efforts entrepris dans le cadre de la mise à jour de l'accord interinstitutionnel « Mieux légiférer » et de la mise en œuvre du **programme REFIT**, avec pour objectif la recherche et la **mise en avant de la « plus-value européenne »** : pour **améliorer le fonctionnement du marché intérieur et stimuler la croissance**, il conviendra d'**adopter des règles européennes communes** – à défaut de quoi ce sont 28 législations nationales qui s'appliquent – et qui offrent la sécurité juridique indispensable aux acteurs du marché.

La Présidence luxembourgeoise prendra aussi des mesures pour faire avancer le **plan d'action pour le commerce de détail**, y compris l'abolition des restrictions territoriales, qui enlèvent la liberté de choix aux distributeurs en les obligeant à s'approvisionner dans tel ou tel pays.

Dans le domaine de la **propriété intellectuelle**, la Présidence luxembourgeoise s'efforcera de finaliser les travaux sur la proposition de directive relative aux secrets d'affaires. Il s'agira aussi de poursuivre les réflexions sur la modernisation des droits d'auteur. Une clarté juridique accrue à travers l'UE, notamment par une adaptation à l'ère numérique, permettra aux industries créatrices de se développer tout en respectant les intérêts des ayants droit et ceux des consommateurs.

Les PME seront au centre de toutes ces politiques. La Présidence luxembourgeoise veillera à l'application systématique du principe du **« Think Small First »** pour faire en sorte que toutes les politiques de l'UE encou-

ragent le développement des PME. La **révision du « Small Business Act »** sera traitée comme une priorité.

La **politique énergétique européenne** se situe à un tournant de son histoire. Des progrès ont été accomplis comme l'ouverture des marchés, la sécurité d'approvisionnement, le déploiement des énergies renouvelables et la mise en place de mesures relatives à la réduction de la consommation. Mais, ces progrès n'ont pas suffi à rendre l'UE plus résiliente vis-à-vis de ses fournisseurs, ni à permettre la transition énergétique nécessaire à un coût abordable et compétitif, et à permettre le déploiement suffisant de nouvelles technologies et la création d'emploi dans ces secteurs émergents. Dans le domaine de la politique énergétique, la Présidence luxembourgeoise tiendra par ailleurs pleinement compte de l'objectif ambitieux que s'est fixé l'UE, celui d'être une économie largement « décarbonnée » à l'horizon 2050.

L'**Union de l'énergie** proposée par la Commission favorise l'émergence d'une stratégie énergétique horizontale qui s'appuie sur un plan d'action ambitieux et qui vise la mise en place d'une nouvelle gouvernance.

La Présidence luxembourgeoise s'attachera à la mise en œuvre d'une **gouvernance robuste** reposant sur le **dialogue entre la Commission et les États membres** et sur la valeur ajoutée de la dimension régionale et communautaire.

La Présidence luxembourgeoise mettra l'accent sur **l'innovation, la recherche, les nouvelles technologies** de la transition énergétique, principalement **dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et sur une gestion intégrée des ressources**. **Ces éléments sont les moteurs essentiels d'une croissance verte et durable, créatrice de richesses et d'emplois** dans l'ensemble de l'UE.

La Présidence abordera la question du financement de la **transition énergétique durable** dans l'optique de la mise en place du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) et veillera à une meilleure coordination de l'ensemble des instruments financiers communautaires existants.

La question essentielle de la **conception future du marché intérieur de l'électricité**, de sa mise en œuvre et du rôle que les consommateurs

finaux seront appelés à jouer dans celui-ci, seront également sur la table du Conseil.

La Présidence luxembourgeoise engagera les travaux législatifs dans le domaine de l'**approvisionnement en gaz** qui revêt une importance à la fois économique et stratégique et dans celui de l'**étiquetage des appareils**, indispensable à la réalisation des ambitions de l'UE en matière de réduction de la consommation d'énergie.

Enfin, la Présidence luxembourgeoise abordera la question des **synergies entre le secteur de l'énergie et celui de la coopération au développement**.

La Présidence luxembourgeoise contribuera à la réalisation des objectifs de la **politique européenne des transports** qui visent la **promotion d'une mobilité efficace, sûre, fiable, accessible et socialement responsable** ainsi que la création de conditions adaptées pour le développement d'une **industrie des transports durable, innovante et génératrice d'emplois de qualité et de bonnes conditions de travail** permettant de soutenir l'essor et la compétitivité économique de l'UE tout en respectant un équilibre social, financier et écologique.

La Présidence luxembourgeoise veillera à orienter les travaux du Conseil dans le sens d'une **réglementation transposable, applicable et pratique**. Une attention particulière sera portée aux questions de nature sociale et à de possibles réponses européennes harmonisées.

Dans l'esprit de **promotion des modes de transports les moins polluants**, la Présidence luxembourgeoise poursuivra les travaux sur le **4^{ème} paquet ferroviaire** aussi bien au sein du Conseil qu'avec le Parlement européen. Elle fera avancer la proposition relative aux **prescriptions techniques dans la navigation intérieure**.

Les grandes priorités de la politique européenne des transports telles qu'elles ont été définies dans le livre blanc de 2011 doivent être réexaminées de façon critique, pragmatique et orienté vers des résultats. La Présidence lancera un **vaste débat sur la politique européenne des transports**.

Enfin, la Présidence luxembourgeoise veut activement promouvoir une stratégie de la mobilité durable dont la **planification urbanistique**

intégrée et la **mobilité douce** constituent des piliers essentiels. Cette thématique fera l'objet d'une rencontre ministérielle informelle.

Inscrire la compétitivité européenne dans un cadre global et transparent

Suite à la présentation du **rapport sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire (UEM)** par le président de la Commission, en étroite coopération avec le président du sommet de la zone Euro, le président de l'Eurogroupe, le président de la Banque centrale européenne et le président du Parlement européen, la Présidence luxembourgeoise entend mener les travaux dans une approche visant à **intégrer les quatre piliers de la construction de l'UEM**, pour l'instant développés à des rythmes différents, afin de favoriser un **retour à la croissance et à l'emploi dans un cadre de solidarité et de discipline budgétaire** mais aussi d'une **Europe plus sociale**.

Lors du Conseil européen informel de février 2015, les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé la valeur du triptyque fondé sur la consolidation budgétaire, la relance de la croissance par l'investissement et les réformes structurelles qui ont des impacts positifs sur la croissance durable et équilibrée.

La mise en œuvre d'un programme ambitieux de **réformes structurelles dans le domaine des produits et services et du marché du travail** est essentielle pour **accroître la productivité, retrouver la compétitivité et améliorer l'environnement des entreprises**, favorisant de ce fait l'investissement privé productif, l'emploi et la croissance. En outre, les réformes structurelles en faveur de la croissance peuvent contribuer à un rééquilibrage durable du modèle de croissance de l'Union européenne, réduire les effets négatifs du désendettement et contribuer à la prévention des déséquilibres macroéconomiques.

Le Luxembourg entend situer la **lutte contre la fraude et l'évasion fiscale dans un cadre global** et veut s'assurer que toute concurrence soit loyale. L'UE devra inscrire son action dans la foulée des décisions du G20 et de l'OCDE. La transparence et la mise en place d'un « **level**

playing field » au niveau mondial sont les conditions nécessaires à l'efficacité de cette lutte.

Les avancées attendues dans le contexte des **travaux de l'OCDE sur le BEPS** (« base erosion and profit shifting ») inspireront l'approche de l'UE au second semestre 2015.

Tout en veillant au respect de l'acquis du marché intérieur, en particulier en matière de libre circulation des capitaux et du droit d'établissement, la Présidence luxembourgeoise a comme objectif d'aboutir sur la proposition relative à la **transparence** et à l'**échange d'informations sur les rescrits fiscaux**. Elle espère également faire avancer les travaux sur la directive relative à l'**assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés** (ACCIS).

La Présidence luxembourgeoise discutera le renforcement du mandat du Code de conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises au Conseil, en fonction de l'état du dossier.

Le **plan d'action pour une fiscalité des entreprises équitable et efficace**, proposé par la Commission en date du 17 juin 2015, servira comme point de départ pour les travaux de la Présidence luxembourgeoise en matière de fiscalité.

En matière de TVA, la Présidence luxembourgeoise continuera, si nécessaire, les négociations sur la **déclaration normalisée** et le **traitement des bons**.

La Présidence luxembourgeoise poursuivra les efforts visant l'**amélioration de la gouvernance de l'Union douanière**. Elle continuera les travaux sur la proposition de directive relative à l'**harmonisation des infractions et sanctions douanières**, ainsi que sur la surveillance de la mise en œuvre du Code des douanes de l'Union (UCC). La Présidence luxembourgeoise organisera également les travaux en vue de l'examen des propositions de règlement relatives à la révision et l'éventuelle refonte de règlements en matière de nomenclature tarifaire, de suspensions et contingents.

La Présidence luxembourgeoise mettra l'accent sur la **continuité** et la **cohérence** dans le domaine de la **politique commerciale**, notamment

en termes de croissance, de création d'emplois, d'ouverture de marchés tiers ou encore de développement durable. Ces objectifs définissent la politique commerciale actuelle (communication afférente de 2010), à la fois sur le plan externe (négociations commerciales) et le plan interne (dossiers législatifs) : **une mise à jour de cette communication devrait être présentée au second semestre 2015.**

En termes de négociations multilatérales, les principaux objectifs seront la **préparation de la dixième réunion ministérielle de l'OMC à Nairobi** et une **conclusion de l'accord plurilatéral sur les biens environnementaux**. Il s'agira de **renforcer la crédibilité du système commercial international** basé sur des règles et de préparer la voie à une conclusion du cycle de Doha voire de l'après-Doha, en respectant les aspirations des pays en développement et en favorisant une plus grande contribution des pays émergents.

Du point de vue bilatéral, la Présidence luxembourgeoise œuvrera en faveur d'une conclusion au niveau politique des négociations avec le **Vietnam** et le **Japon** et d'une signature de l'accord commercial avec le Canada (**CETA**).

La Présidence luxembourgeoise fera progresser les discussions sur le **partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)** qui gagneront en intensité au second semestre 2015 quand seront abordées les questions de fond.

La Présidence luxembourgeoise attachera une importance particulière aux débats autour des mécanismes de **règlement des différends investisseurs-État (ISDS)**, ainsi qu'aux autres questions plus sensibles. Elle œuvrera en faveur d'un maximum de transparence dans ce contexte.

Pour ce qui est de l'actualisation des accords en vigueur, la Présidence luxembourgeoise œuvrera notamment en faveur d'une modernisation de l'accord de libre-échange avec le **Mexique**.

Concernant en particulier le **voisinage de l'UE**, des négociations commerciales pourraient être engagées avec la **Tunisie**. Le contexte politique spécifique et l'évolution de la situation économique qui caractérisent la **Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine** pourraient faire en sorte que les

demandes de prolongation des mesures tarifaires et contingents autonomes de l'UE deviennent prioritaires à la fin 2015.

La Présidence luxembourgeoise devra s'atteler à plusieurs **dossiers législatifs importants** : la réforme de la politique de défense commerciale de l'UE, l'instrument international pour l'ouverture de marchés publics tiers, les minerais originaires de zones de conflit, la révision du règlement anti-torture et l'octroi du statut d'économie de marché à la Chine.

Promouvoir une démarche de développement durable

Une **croissance économique durable** et au service du citoyen ne peut aller de pair qu'avec la plus haute ambition environnementale. La Présidence luxembourgeoise s'efforcera **d'accélérer la transition vers une économie verte à faibles émissions de gaz à effet de serre** en créant les dynamiques nécessaires à l'émergence d'une société sûre et durable. Elle promouvra aussi **une économie innovante, circulaire et compétitive**, sobre en énergie, préservant la biodiversité et les ressources naturelles, évitant le gaspillage et favorisant le recyclage au meilleur coût.

Cette ambition indispensable guidera la Présidence dans les dossiers législatifs en cours, tels que ceux relatifs à la qualité de l'air ou à la réduction des émissions de CO₂.

La Présidence luxembourgeoise s'engagera fermement en faveur d'une **meilleure qualité de l'air**, notamment dans le cadre de la révision de la directive fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques (**NEC**). En cas de besoin, elle cherchera un accord sur la directive relative aux installations de combustion de taille moyenne (**medium combustion plants**, MCP), de même que sur la proposition de directive sur la **réduction des émissions polluantes des véhicules routiers** (Euro 5/6).

Une des pierres angulaires de la **stratégie contre le changement climatique** sera indubitablement le **Système d'Échange de Quotas d'Émission (SEQE)**, l'instrument phare de la politique de l'Union européenne visant

la réduction des émissions de dioxyde de carbone et la surveillance des marchés du carbone. La Présidence luxembourgeoise entamera les travaux sur la proposition de réforme du SEQE attendue en début de la Présidence et après l'accord sur le mécanisme de réserve de stabilité des marchés (MSR).

La **stratégie européenne sur la biodiversité**, essentielle pour le maintien du bien-être environnemental en Europe, fera l'objet d'une révision à mi-parcours au second semestre 2015. En garantissant des standards de protection communs au niveau des ressources naturelles dans le marché intérieur de l'UE, elle établit des conditions favorables pour un développement économique durable. La Présidence luxembourgeoise procédera à un examen détaillé des résultats et proposera l'adoption de conclusions du Conseil à ce sujet.

Dans le contexte d'un développement économique allié à la protection de la nature, la Présidence luxembourgeoise s'engagera activement dans la **7^{ème} Conférence ministérielle « Forest Europe »** qui vise le renforcement de la protection et de la gestion durable des forêts européennes.

La Présidence luxembourgeoise poursuivra les travaux sur la **révision de la stratégie Europe 2020** s'agissant du **verdissement du semestre européen** afin de mieux intégrer la viabilité environnementale dans le cycle plus vaste de la gouvernance économique.

Cette exigence de durabilité sera également au centre de l'action de la Présidence en vue des diverses échéances internationales qui domineront l'agenda global en matière de développement durable, qu'il s'agisse du **Sommet spécial pour le développement durable** en septembre à New York ou de la **21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21)** en décembre à Paris.

Lors de la **Conférence de Paris sur les changements climatiques**, les négociations internationales devront aboutir à l'adoption **d'un nouveau traité ambitieux et contraignant à participation globale**, permettant de maintenir le réchauffement climatique en dessous de deux degrés. L'accord de Paris devra aborder les volets atténuation, adaptation, financement, transfert de technologie, renforcement des capacités des pays pauvres et transparence des politiques.

La Présidence luxembourgeoise pilotera les discussions en vue de l'adoption d'un mandat de négociation ambitieux. Elle associera ses efforts à ceux de la Commission européenne afin que l'UE puisse faire entendre sa voix dans les négociations qui se poursuivront tout au long du deuxième semestre 2015. Elle mettra par ailleurs un accent particulier sur la question du financement climatique.

L'accord sur l'élaboration d'un ensemble d'**objectifs pour le développement durable** (ODD), conclu lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en juin 2012 (Rio +20), constitue l'outil pour la poursuite de l'action ciblée et cohérente en matière de développement durable et définira l'agenda du développement pour les quinze années à venir et succèdera aux huit objectifs du millénaire pour le développement qui ont été adoptés en 2000, tout en y intégrant les trois dimensions du développement durable.

Les résultats de la **troisième Conférence internationale sur le financement pour le développement à Addis-Abeba** (juillet 2015) devront fournir les moyens de mise en œuvre pour les futurs ODD et définiront le cadre financier, ainsi que le transfert de compétences et de technologies et le renforcement des capacités pour mettre en œuvre les nouveaux objectifs du développement durable.

La Présidence luxembourgeoise coordonnera le processus préparatoire de l'UE en vue du sommet de New York et veillera à la cohérence avec le processus concernant la politique liée au changement climatique menant à la COP21 à Paris, dans lequel le volet financement revêtira également un rôle crucial.

La **durabilité** doit constituer également le **principe fondamental du développement futur de l'agriculture européenne**. Ce développement doit se faire en tenant compte tant de la dimension économique et sociale que des aspects sanitaires et environnementaux. Tel est le contexte dans lequel la politique agricole commune doit contribuer aux objectifs politiques généraux de l'UE. Pour mettre en œuvre ces principes de façon efficace, la Présidence luxembourgeoise s'engagera en particulier en faveur de la **simplification des règles et des procédures**, qui guidera ses travaux sur les différents dossiers. Elle veillera en outre à ce que le Conseil reste pleinement impliqué dans le processus de simplification de la politique agricole commune.

Ainsi la Présidence luxembourgeoise s'efforcera-t-elle de faire aboutir les négociations sur la proposition de la Commission dans le domaine de la **production biologique** afin de mettre en place un **cadre réglementaire adapté** aux nouveaux défis et permettant un développement harmonieux de ce secteur.

Dans le contexte de l'**embargo russe sur certains produits agricoles de l'UE** et de l'**expiration des quotas laitiers**, la Présidence luxembourgeoise accordera une attention particulière aux développements sur les marchés des produits agricoles et leurs effets sur les agriculteurs. L'agriculture et le secteur agroalimentaire de l'UE sont des acteurs importants à l'échelle mondiale et la Présidence luxembourgeoise suivra de près les développements en matière de politique commerciale sur le plan bilatéral et multilatéral.

Le principe de durabilité dominera également l'action de la Présidence luxembourgeoise dans le domaine de la **politique de la pêche**. En effet, elle s'efforcera de renforcer la nouvelle **approche, axée sur la durabilité**, en veillant à ce que le principe du rendement maximum durable soit dans la mesure du possible à la base des décisions sur les possibilités de pêche (TAC et quotas) pour 2016. Une **discussion approfondie sur les données scientifiques relatives à la situation des stocks de poissons** devrait permettre une prise de décision raisonnée et transparente. La Présidence luxembourgeoise essaiera également de parvenir à un accord sur le dossier de la **pêche en eaux profondes**, garantissant l'exploitation durable de ces stocks de poissons.

Par ailleurs, les notions de simplification et d'équilibre des compétences institutionnelles devront être mises en œuvre dans les négociations sur le plan de gestion pluriannuel des pêcheries pour la Baltique, pour les décisions sur l'**alignement de l'acquis communautaire sur le Traité de Lisbonne**, notamment dans les dossiers de la **pêche illégale et non réglementée** ou de la **reconstitution des stocks d'anguilles européennes**.

Le principe de la simplification devra également être mis en œuvre par les **nouvelles règles** à adopter **en matière de protection phytosanitaire**, pour lesquelles la Présidence luxembourgeoise s'efforcera de trouver un accord en première lecture avec le Parlement européen, et qui permettront

l'harmonisation des échanges de plantes et produits de plantes sur le marché unique de l'UE.

Dans le même ordre d'idées, la Présidence luxembourgeoise s'efforcera de conclure un accord avec le Parlement européen sur la proposition législative portant sur les **conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'UE d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux** et sur la finalisation du dossier des **aliments médicamenteux pour animaux** et poursuivra les travaux sur les **médicaments vétérinaires**. Dans ce contexte, la lutte contre les résistances antimicrobiennes constitue un des défis majeurs pour la préservation de la santé des citoyens européens.

La Présidence luxembourgeoise visera à finaliser le règlement concernant le **contrôle officiel de la chaîne alimentaire** avec pour objectif de promouvoir une harmonisation technique favorable au marché unique notamment en uniformisant les redevances liées aux contrôles des autorités compétentes dans l'UE et à ses frontières.

La Présidence espère pouvoir contribuer au débat démocratique en ouvrant les travaux sur la **révision de la procédure d'autorisation des organismes génétiquement modifiés** dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

La protection des intérêts des consommateurs sera renforcée grâce à la poursuite de l'**amélioration de l'information du consommateur** à travers notamment l'étiquetage des matières grasses.

Renforcer la présence de l'Union européenne dans le monde

Le Traité de Lisbonne a conféré à la politique étrangère de l'Union européenne plus de continuité en confiant l'essentiel des tâches des présidences en matière de politique étrangère à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne. La Présidence luxembourgeoise l'appuiera sans faille. La contribution de la présidence semestrielle

demeure cependant substantielle notamment dans les contacts avec le Parlement européen et en termes de suppléance s'agissant de dialogues politiques avec des États tiers ou des organisations internationales.

Sur base d'un mandat du Conseil européen de juin 2015, la **haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission** se verra confier la mission d'élaborer avec les institutions et les États membres une **nouvelle stratégie de politique étrangère** qui tienne compte des changements intervenus dans l'environnement international global depuis 2003. S'agissant d'un exercice multifacette, la Présidence luxembourgeoise sera amenée à contribuer à ces travaux.

Le Conseil européen de juin 2015 confèrera une série de mandats en matière de **politique de sécurité et de défense commune** (PSDC) aux diverses institutions de l'UE, dont la Haute Représentante, le Service européen pour l'action extérieure, la Commission et l'Agence européenne de Défense. La Présidence luxembourgeoise accompagnera de manière proactive la mise en œuvre initiale de ces mandats qui devront être substantiels et ambitieux, couvrant à la fois l'amélioration du fonctionnement de la PSDC, la coopération européenne en matière de défense ainsi que le développement des capacités militaires indispensables dans ce contexte.

La Présidence luxembourgeoise s'engagera en vue d'un **approfondissement des relations existantes avec les plus proches partenaires** de l'UE, **sans remise en question des principes fondamentaux de l'intégration européenne** qui sont à la base de la construction du marché unique : l'application uniforme de l'acquis de l'UE et la libre circulation des personnes.

La perspective d'adhésion reste un puissant moteur pour les réformes aux frontières européennes, au bénéfice de la stabilité et de la prospérité du continent tout entier. La Présidence accordera donc une attention toute particulière à la politique d'élargissement. Sur la base d'un « paquet élargissement » 2015 remodelé par la Commission, la Présidence luxembourgeoise veillera à l'adoption consensuelle des **conclusions « élargissement »** annuelles en décembre.

Elle encouragera l'ouverture de nouveaux chapitres de négociation avec **la Turquie, le Monténégro et la Serbie** dès que les conditions seront remplies, de même que la poursuite sur le chemin vers l'intégration européenne de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et de l'Albanie. La signature et la conclusion de **l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo** et la mise en œuvre de **l'accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine**, nouvellement entré en vigueur, sont d'autres dossiers où la Présidence luxembourgeoise encouragera des progrès pour autant que les préalables soient réunis.

Sur base d'une communication de la Commission relative à la **politique européenne de voisinage**, la Présidence luxembourgeoise contribuera aux travaux afin d'actualiser cette politique en vue de l'adoption de conclusions au Conseil européen avant la fin 2015.

Par ailleurs, la Présidence accueillera au Luxembourg la **12^e réunion des ministres des Affaires étrangères Asie-Europe (ASEM FMM12)** du 5 au 6 novembre 2015.

La crédibilité de l'UE dans le monde est renforcée par une **action décidée en matière de coopération au développement et d'action humanitaire**.

L'année 2015 sera une année charnière pour le développement de par les grands rendez-vous internationaux pour fixer le cadre de développement de l'après-2015, mais aussi parce qu'elle a été consacrée **Année européenne pour le développement**. De nombreuses activités seront organisées pour informer et sensibiliser les citoyens européens. La Présidence luxembourgeoise accueillera la cérémonie de clôture de l'année européenne pour le développement en décembre 2015.

Au niveau international, l'année verra naître les **objectifs pour le développement durable (ODD)** qui viendront se substituer aux huit objectifs du millénaire pour le développement, tout en intégrant les trois dimensions du développement durable conformément aux conclusions de la conférence Rio +20.

L'accord de Cotonou qui régit les relations entre l'UE et les 79 États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) viendra à expiration en 2020. Les travaux de définition d'un nouveau cadre de coopération démarreront

en 2015. Sous Présidence luxembourgeoise, un livre vert sera présenté et une consultation publique sera lancée. La Présidence luxembourgeoise facilitera ce processus d'échanges et d'approfondissement de la réflexion dans la durée.

La Présidence luxembourgeoise érige la **cohérence des politiques au service du développement** en tant que priorité dans le domaine du développement. L'objectif de ce concept est de minimiser les incohérences pouvant résulter des différentes politiques européennes et ayant des répercussions négatives sur les pays en développement. Des conclusions du Conseil sur la cohérence des politiques pour le développement seront adoptées.

Sous Présidence luxembourgeoise, la cohérence des politiques devrait également se concrétiser par des points spécifiques soulevés dans d'autres formations pertinentes du Conseil des ministres pour examiner les implications sur les pays du Sud.

Quant à l'**action humanitaire**, le Luxembourg facilitera le débat dans le cadre du Sommet humanitaire mondial en vue d'une position européenne commune réaffirmant les principes humanitaires. Les deux autres priorités sont la coordination entre acteurs humanitaires et ceux de la protection civile suite à des catastrophes naturelles ainsi que le volet de la protection en situation de conflit.



